

Conditions générales Camping-car Ranger FS31

Pour un voyage entre le 01/04/2019

et le 31/03/2020

AVANTAGES

Modèles très récents (2 ans maximum)

8 stations dans l'Ouest (Los Angeles - San Francisco - Las Vegas - Phoenix - Denver - Seattle - San Diego et Salt Lake City + New-York - Miami - Orlando - Dallas - Chicago)

Possibilité de départ le matin

Possibilités de prendre ici et laisser ailleurs

Possibilité d'aller au Mexique de certaines stations en souscrivant une assurance complémentaire

Kilométrage illimité possible à partir de 10 jours

Transferts d'hôtels possibles à Los Angeles, San Francisco, Las Vegas, New York, Bellingham, Dallas, Orlando

Assistance 24h24

Tarifification flex qui avantage les réservations anticipées - le calcul du tarif de location se fait par nuit

Quelques camping-cars avec lits superposés - Tous avec auvents - TV-DVD

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION :

Attention, nuit de repos obligatoire sur le sol US avant de prendre le camping-car (assurances obligent)

HORAIRES DES STATIONS

Los Angeles - San Francisco - Las Vegas : du lundi au samedi de 8h00 à 17h00 (+ dimanche de avril à sept de 8h00 à 16h00)

New York - Dallas - Vancouver: du lundi au samedi de 8h00 à 17h00 (NYC fermé du 1er octobre 2019 au 31 Mars 2020)

Denver - San Diego - Salt Lake - Miami - Phoenix - Chicago - Orlando : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Vancouver : Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 17h, fermé les samedis et dimanches du 1er Octobre 2019 au 31 Mars 2020, Fermé du 26 Janvier 2019 au 10 février 2019 et du 25 Janvier 2020 au 9 Février 2020.

Jours de fermeture : 1er jan- 21 Avr - 27 mai - 4 juil et 24 juil (Salt Lake City) - 1 au 3 sept (San Francisco) - 2 sept - 28 Nov - 24 Dec - 25 Dec - 31 Dec - 1er Janv

HORAIRES DES DEPARTS/RETOURS

Départs à partir de 13h00 (sauf avec option départ anticipé. Retours se font avant 11h00)

Duree minimum de location : 7 jours et max 90 jours

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec 1 an de permis. toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis pour s'inscrire sur le contrat de location.

Caution : \$1000 le jour du départ par carte bancaire - carte de Crédit visa et mastercard (les cartes de **débit ne sont pas acceptées**)

DETAILS DE VOTRE OFFRE

le prix par jour comprend :

Les **taxes** américaines

L'assurance tierce collision : L'assurance responsabilité civile couvre les collisions dans le cas où le locataire est en faute. La politique protège le locataire aux limites statutaires (couverture de responsabilité minimale prescrite par

l'État)

L'assurance Premium VIP : Assurance complémentaire en cas d'accident et dommages au véhicule avec une franchise \$1000 par incident

Les **frais de préparation** comprenant la préparation du véhicule, les transferts de certaines stations, les accessoires de raccordement

Les frais de **conducteurs additionnels**

Un **guide de campings**

Votre offre peut comprendre aussi :

Formule avantage Or (12 nuits mini): comprenant le kilométrage illimité, les kits personnels pour tous les passagers (couvertures, taie d'oreiller, oreiller, serviette de bain, petite serviette, torchon, grande assiette, couvert, tasse, soucoupe), le kit cuisine (carafe, casseroles, poêle, économe, passoire, ouvre bouteille, faitout, bouilloire, saladier, plat, couteaux de cuisine, cintres, poubelle, balai, seau, serpillère, petite pelle), l'utilisation illimitée du groupe électrogène, les frais de préparation et l'assurance SLI. départ le matin et transfert uniquement des stations de Los Angeles, Las Vegas, San Francisco, New York, Orlando, Dallas, Bellingham/Vancouver (uniquement de certains hôtels nous consulter), les tuyaux d'eau propre et eau sale, un manuel d'instruction.

Ou

Les kits prémiums par personne : Prix forfaitaire comprenant couvertures, taie d'oreiller, oreiller, serviette de bain, petite serviette, torchon, grande assiette, couvert, tasse, soucoupe

Le kit cuisine : Prix forfaitaire comprenant carafe, casseroles, poêle, économe, passoire, ouvre bouteille, faitout, bouilloire, saladier, plat, couteaux de cuisine, cintres, poubelle, balai, seau, serpillère, petite pelle

Les frais de préparation (obligatoire) : prix forfaitaire (Propane, deux rouleaux de papier toilette, Produit chimique pour les toilettes, tuyaux d'eau douce et d'égout et gant en caoutchouc)

Groupe électrogène : Prix journalier pour l'utilisation illimitée du groupe électrogène

Packs de 500 miles : prix forfaitaire. Le mile supplémentaire : \$0.32 HT (1 mile = 1,6 km)

Kilométrage illimité : prix forfaitaire pour 21 jours et prix journalier au-delà de 25 jours

Départ anticipé le matin : départ le matin et transfert (las végas, san Francisco, Los angelès, NYC, Dallas et Orlando)

Frais d'abandon : Prix forfaitaire pour l'abandon du véhicule dans une autre ville que le départ

Départ prioritaire le matin : prix forfaitaire

Assurance SLI : Prix journalier, La couverture SLI optionnelle offre au client une limite de protection accrue, augmentant le plafond cette responsabilité civile à \$1.000.000. SLI protège le locataire et tout conducteur autorisé et indiqué dans le contrat de location.

Pack Extra Véhicule : Prix forfaitaire (Toaster, machine à café, 4 chaises de camping) Disponible à Los Angeles, San Francisco et Las Vegas

New York transfer hotel "midtown" : Prix forfaitaire

Autre options disponibles

Pass camping : prix forfaitaire comprenant l'accès illimité au camping Thousand Trails et RV Resorts. Ne s'applique que pour les emplacements standards (surcharge applicable pour d'autres emplacements), maximum 7 nuits par camping, ne peut s'appliquer pour les locations de plus de 30 jours

Et encore... quelques options (à régler sur place)

Options à commander à la réservation mais à régler sur place :

Grille pain

Machine à café

Chaise de camping

GPS

Frais supplémentaires obligatoire :

Taxe du New Jersey : Pour tout départ depuis New York, \$5 par nuit (maximum \$140 pour location)

Taxe du Colorado : Pour tout départ depuis Denver, \$2 par nuit

CONDITIONS GENERALES

Contrat de location : Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Tarif flex : C'est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule donné, à un lieu et une date de départ donnés, correspond un prix jour . C'est à partir de ce prix que votre offre est établie. En cas de changement de véhicule, de date de départ et/ou retour, de taille de véhicule, le tarif Flex du jour de la modification sera appliqué

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que

pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.

Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum et permis : Age minimum : 21 ans, posséder un permis de conduire valide, ainsi qu'une carte de crédit valide pour la caution demandée (1000\$). Tout conducteur additionnel doit être présent lors de la prise du véhicule et signer le contrat de location. Il n'y a pas de surcharge pour le/les conducteurs supplémentaires.

Assurances : Responsabilité civile (public liability insurance) et une **assurance VIP Premium** : L'assurance responsabilité civile couvre les collisions dans le cas où le locataire est en faute. L'assurance protège le locataire aux limites statutaires (couverture de responsabilité minimale prescrite par l'État). **VIP Premium** (Vehicule Incident Protection), : Assurance complémentaire en cas d'accident et dommages au véhicule avec une franchise \$1000 par incident, sauf exclusion. Le prix de jour comprend également une assurance "**Vacation Interruption protection**": En cas de panne mécanique du véhicule (ne fonctionne pas en cas de collision ou de dommages causés par le locataire) pour une période supérieure à 12 heures ouvrées à compter du report de la panne au loueur, le locataire sera remboursé du taux journalier brut, des dépenses de logement en hôtel au maximum de \$25 par personne et par nuit et de la location de voiture d'un maximum de \$50 par jour ou de la relocation d'un campingcar pour un maximum de \$1.500 par voyage. Une panne de TV, DVD, CD Bluetooth, USB, GPS, groupe électrogène, batteries, air conditionné, réfrigérateur, chauffage, eau chaude, régulateur de vitesse, Auvent, etc ... ne sont pas considérés comme une panne mécanique et sont donc exclus de cette assurance. Le remboursement ne sera possible que sous présentation de reçus.

Le locataire peut souscrire à des assurances supplémentaires :

SLI : L'assurance protège le conducteur et tout autre conducteur autorisé et prévu au contrat de location en cas de sinistre d'un montant maximal de 1 000 000 USD.

Mexico Auto Liability insurance : Cette assurance est fortement recommandée en cas de voyage vers le Mexique. Elle couvre les dommages causés aux véhicules jusqu'au vol de celui-ci, une couverture en responsabilité civile et les frais médicaux. Elle inclut également une aide juridique dans le cas où le conducteur est susceptible d'être emprisonné. Elles couvrent les dommages jusqu'à \$100,000 par collision et une franchise correspondant à 3% de la valeur en espèce réelle du véhicule avec une franchise minimale de 600 \$, Vol jusqu'à \$100,000 avec une franchise de 5% de la valeur réelle du véhicule avec un minimum franchise de 600 \$ (la couverture exclut le vol partiel), Les dommages causés aux tiers ou à leur bien avec un maximum de \$1,000,000 (biens et personnes combinés); Frais médicaux \$3,000 par personne et \$15,000 par accident et les frais juridiques jusqu'à \$43,000.

Exclusions d'assurance : La responsabilité du locataire sera totale dans les circonstances suivantes :

Si le véhicule loué est obtenu par fraude ou falsification d'identité.

Les dommages aux véhicules ou aux biens d'un tiers si les termes du contrat de location ne sont pas respectés (incluant une utilisation négligée du véhicule, ou un véhicule laissé sans surveillance).

Dommage ou perte d'objets personnels.

Les coûts engagés pour le transport d'un véhicule endommagé à la station de location, y compris le remorquage et le stockage. Également le remorquage de tout véhicule ou objet avec le véhicule loué.

Les dommages causés par vandalisme, les dommages au pare-brise et aux parties intérieures, ainsi que le placement d'objets ou de personnes sur le toit du véhicule.

Les dommages aux parties hautes, y compris les auvents.

Les dommages causés au châssis, y compris la marche d'entrée et les roues.

Tous les dommages par l'utilisation du véhicule hors routes bitumées (et routes détériorées) et / ou sous des conditions météorologiques défavorables.

Tous dommages causés par une surchauffe ou un gel des systèmes du véhicule de location.

Les dommages causés par une marche arrière.

Tout accident causé par une faute intentionnelle, violation de toute loi, décret ou règle (fédérale, d'un état, d'une province ou locale), et / ou pendant la conduite sous l'influence de médicament, de drogue et / ou d'alcool, ainsi que le transport de matériels explosifs et / ou hasardeux à des fins illégales.

Les dommages causés au Slide Out (extension).

Les dommages causés par un défaut de maintenance du véhicule.

Les dommages causés par toute forme de conduite inattentive, y compris de s'endormir au volant.

La conduite du véhicule par un autre individu que le loueur et / ou que les conducteurs autorisés sur le contrat de location.

La conduite dans un tunnel ou dans une zone interdite aux véhicules munis d'un réservoir de propane, ainsi que lors d'une course et / ou d'un parcours automobile.

Le transport d'un nombre de personnes supérieur aux indications du contrat de location, ou du nombre de ceintures de sécurité dans le véhicule.

Le transport de personnes et / ou d'objets en échange d'une indemnisation.

La conduite dans le cadre de grèves, émeutes ou toute perturbation civile.

Réparations : Les réparations jusqu'à \$75 peuvent être effectuées sans autorisation et seront remboursées sur présentation de la facture. Pour les montants de plus de \$75, l'autorisation du centre de location doit être obtenue. Les réparations seront approuvées à condition que le client ne soit pas directement responsable des dommages

Obligation de reporter tout dommage ou accident

Tout dommage ou accident doit être reporté à la police immédiatement puis au centre de location.

Restrictions de circulation : Se renseigner auprès de nos bureaux pour connaître les routes prohibées. La violation de ces obligations de circulation exclue l'application des assurances.

Off-road : Conduite en dehors des routes non publiques et non pavées.

Death Valley : de juillet à Aout. Pendant les mois de Mai juin et septembre l'accès à la Death Valley est permis mais sous l'entière responsabilité du locataire (aucune assistance).

Mexico : L'accord écrit du loueur est obligatoire avec souscription de l'assurance MALI

New York City / Manhattan est également interdit.

Alaska et Northern Canada : est permis mais sous l'entière responsabilité du locataire (aucune assistance). ~

Hiver : Le locataire est entièrement responsable de tout dommage lié au gel. Durant des périodes de grands froids, il peut être interdit au locataire d'utiliser les système d'eau (toilette et douche inclus). L'hivernage ou le cout de déshivernage incombe au locataire et peut s'élever à \$150.

Otario/Quebec : Les véhicules ne doivent pas rester sans surveillance dans les villes de Montreal, Ottawa et Quebec city.

Le retour dans un autre centre de location que celui prévu par le contrat sera facturé.

Conditions d'annulations :

Annulation notifiée à plus de 48 Jours : pas de frais

Annulation notifiée entre 48 et 19 jours : 400 €ht

Annulation notifiée entre 18 et 4 jours : 700€ ht

annulation à moins de 4 jours : 100 % du montant de la location

les frais d'abandon sont dus pour un montant de 250€ht

Entretien du véhicule : Le locataire devra vérifier les niveaux d'eau, d'huile, la pression des pneumatiques et devra signaler aussitôt au centre de location tout incident mécanique ou accident. Lors du retour, les réservoirs doivent être vidés et le réservoir d'essence plein.

Frais de modification : La première modification est gratuite. Au-delà \$50ht par modification. En cas de retour anticipé aucun remboursement ne sera appliqué.

Pénalités : En cas de véhicule rendu sale, de réservoir non vidé, le locataire devra s'acquitter d'un montant de minimum \$75ht. Le locataire est tenu de ramener le véhicule avec le plein de carburant fait. Le cas échéant, le remplissage de réservoir sera facturé deux fois le montant du marcher. Toute amende ou contravention, en sus de son montant, entraînera une pénalité administrative de \$25. En cas de non paiement de l'amende ou de non présentation de celle-ci, le locataire est responsable de tous les frais et se verra appliqué frais administratif de \$250. Nous vous conseillons de lire attentivement les documents de voyage. De même la gestion d'un dossier d'assurance, entrainera une pénalité administrative de \$75. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. En cas de non respect une pénalité de \$250 sera appliquée.